

Région Arabe/ République Algérienne démocratique et populaire

Site culturel de Tipasa (C 193) classé sur la liste du patrimoine mondial en 1982 sur la base des critères (iii) et (iv).

Synthèse

Le Comité du patrimoine mondial à sa 37^e session tenue, à **PHNOM PENH**, a adopté la décision 37COM 7B.45 demandant à l'Algérie de présenter un rapport actualisé sur la mise en œuvre des recommandations suivantes émises par le Comité concernant les trois points suivants :

I- Etat de conservation du bien.

L'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels en charge du site archéologique de Tipasa, conformément à ses missions et attributions, a engagé un programme de conservation du bien, dans le respect du plan de protection du site archéologique et du plan de gestion du site dont la mise à jour est en cours.

Ce programme concerne des activités scientifiques, de promotion, d'éducation de sensibilisation du public à la protection du patrimoine mondial en relation avec le mouvement associatif. En matière de formation, outre les activités ordinaires une école de formation de techniciens de restauration des mosaïques a été mise en place dans la cadre d'une coopération avec la fondation GETTY.

Ces activités comprennent également des opérations de restauration et de mise en valeur au niveau du parc archéologique, du musée de site ainsi qu'au niveau du tombeau royal de Maurétanie.

II- Point de situation sur les travaux de protection et de mise en valeur envisagés sur le bien.

Cette étude qui comprend trois lots a accusé du retard en raison des questions de procédures liées aux appels d'offres lancés par l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels qui se sont révélées infructueuses). Toutefois, des travaux de restauration et de mise en valeur ont été engagés sur le mausolée royal de Maurétanie, au niveau du parc archéologique, par une opération de protection des mosaïques ainsi que la réfection des clôtures du site et du dallage du théâtre antique.

L'ensemble des travaux de protection et de mise en valeur sera engagé dès que les procédures d'appel d'offres seront finalisées. De nouvelles procédures de consultation restreinte sont poursuivies.

Les travaux réalisés ont été pris en charge sur des budgets particuliers au vu des urgences en dehors de ces procédures.

III- Evaluation de l'impact sur le patrimoine du projet de mise en valeur du port de Tipasa et ce, avant le déplacement de la mission consultative convenue avec le Centre du patrimoine mondial.

Le rapport établi en 2013 précisait que l'étude avait été confiée au Groupement algéro-français, le Laboratoire d'Etudes Maritimes (L.E.M) et la Société Française PHYTORESTORE. Il a été également précisé dans ce rapport que des problèmes d'ordre administratif et financier entre le maître d'ouvrage et la partie française du groupement PHYTORESTORE, chargé de l'étude n'ont pas permis d'avancer sur le projet.

Ces problèmes contractuels ont retardé, entre autre, le déplacement de la mission consultative.

Le Laboratoire d'Etudes Maritimes (L.E.M) qui conduit l'ensemble de cette étude a été retenu pour élaborer l'évaluation d'impact.

L'étude est en cours de réalisation, un rapport préliminaire sera remis à la fin février 2015. Il pourra être apprécié par la mission consultative que nous souhaitons inviter en Algérie, fin février ou début Mars 2015. Un descriptif des termes de référence concernant l'élaboration de l'étude d'impact établi par le laboratoire d'Etudes Maritimes est joint au présent rapport.

Propositions :

- Le Ministère de la Culture invite une mission-consultative du Centre du patrimoine mondial, début mars pour discuter de ces projets avec les parties concernées et faire une évaluation de la situation.
- L'étude d'impact sera finalisée mi-mai 2015 et sera transmise au Centre du Patrimoine Mondial à cette même période.